



110 0003

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

N° D'IMPRIMÉ : ZP14324705

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE		(3) DATE DU CONTRÔLE		N° DU PROCÈS-VERBAL																																																																											
Contrôle technique périodique		28/02/2022		22008399																																																																											
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE			(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																																												
Favorable			<p>DÉFAILLANCES MINEURES</p> <p>1.1.12.b.1. FLEXIBLES DE FREINS : Endommagement, points de friction, flexibles torsadés ou trop courts (AVG,AVD)</p> <p>1.2.1.b.1. PERFORMANCES DU FREIN DE SERVICE : Déséquilibre (AR)</p> <p>3.4.1.b.1. ESSUIE-GLACE : Balai d'essuie-glace défectueux (AR)</p> <p>5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger (ARG,ARD)</p> <p>5.3.3.a.1. TUBES DE POUSSÉE, JAMBES DE FORCE, TRIANGLES ET BRAS DE SUSPENSION : Détérioration d'un silentbloc de liaison au châssis ou à l'essieu (ARG,ARD)</p> <p>6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé (AVG,G,ARG)</p> <p>6.2.3.c.1. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE : Portière, charnières, serrures ou gâches détériorées (AVG)</p> <p>6.2.4.a.1. PLANCHER : Plancher détérioré (C)</p>																																																																												
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ			Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 : 09/07/2019 : 123375 km / 31/05/2021 : 126549 km																																																																												
27/02/2024																																																																															
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE																																																																															
Contrôle technique périodique																																																																															
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE																																																																															
N° D'AGRÈMENT : S038Z338																																																																															
(9) RAISON SOCIALE : NC38																																																																															
(3) COORDONNÉES : 3 RUE VAUJANY																																																																															
38100 GRENOBLE																																																																															
Tel:04 38 70 37 17																																																																															
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR																																																																															
N° D'AGRÈMENT : 038T1270																																																																															
NOM ET PRÉNOM : TANGUY ERWAN																																																																															
SIGNATURE :																																																																															
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																																															
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1 ^{ère} mise en circulation																																																																													
863 BHG 38 (F)	23/06/2000	31/08/1995																																																																													
Marque	Désignation commerciale																																																																														
RENAULT	TWINGO																																																																														
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre																																																																													
VF1C0630513736113	M1	VP																																																																													
Type/CNIT	Énergie																																																																														
C06305	ES																																																																														
Document(s) présent(s)																																																																															
Certificat d'immatriculation																																																																															
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ			MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																												
127771			<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIERE</th> </tr> <tr> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à +8m/km) :</td> <td colspan="4">+3.6 m/km</td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤30%) :</td> <td colspan="2">4%</td> <td colspan="2">8%</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td colspan="2">546 daN</td> <td colspan="2">323 daN</td> </tr> <tr> <td>Frein de service</td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>200 daN</td> <td>194 daN</td> <td>50 daN</td> <td>66 daN</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité):</td> <td>200 daN</td> <td>194 daN</td> <td>50 daN</td> <td>66 daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (<20%) :</td> <td colspan="2">3%</td> <td colspan="2">25%</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité global (≥50%) :</td> <td colspan="2">58</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Frein de stationnement</td> <td colspan="4">Taux d'efficacité (≥18%) : 23%</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Émissions à l'échappement</td> </tr> <tr> <td colspan="5">CO ralenti (≤0.5%) : 0.02 CO ralenti accéléré (≤0.3%) : 0.17 Lambda (0.97 à 1.03) : 1.005</td> </tr> <tr> <td colspan="5">Feux de croisement (-2.5% à -0.5%)</td> </tr> <tr> <td colspan="5">-1.7% -0.5%</td> </tr> </tbody> </table>				AVANT		ARRIERE		G	D	G	D	Ripage (-8 à +8m/km) :	+3.6 m/km				Dissymétrie suspension (≤30%) :	4%		8%		Forces verticales :	546 daN		323 daN		Frein de service					Forces de freinage :	200 daN	194 daN	50 daN	66 daN	Forces de freinage (efficacité):	200 daN	194 daN	50 daN	66 daN	Déséquilibre (<20%) :	3%		25%		Taux d'efficacité global (≥50%) :	58				Frein de stationnement	Taux d'efficacité (≥18%) : 23%				Émissions à l'échappement					CO ralenti (≤0.5%) : 0.02 CO ralenti accéléré (≤0.3%) : 0.17 Lambda (0.97 à 1.03) : 1.005					Feux de croisement (-2.5% à -0.5%)					-1.7% -0.5%				
	AVANT		ARRIERE																																																																												
	G	D	G	D																																																																											
Ripage (-8 à +8m/km) :	+3.6 m/km																																																																														
Dissymétrie suspension (≤30%) :	4%		8%																																																																												
Forces verticales :	546 daN		323 daN																																																																												
Frein de service																																																																															
Forces de freinage :	200 daN	194 daN	50 daN	66 daN																																																																											
Forces de freinage (efficacité):	200 daN	194 daN	50 daN	66 daN																																																																											
Déséquilibre (<20%) :	3%		25%																																																																												
Taux d'efficacité global (≥50%) :	58																																																																														
Frein de stationnement	Taux d'efficacité (≥18%) : 23%																																																																														
Émissions à l'échappement																																																																															
CO ralenti (≤0.5%) : 0.02 CO ralenti accéléré (≤0.3%) : 0.17 Lambda (0.97 à 1.03) : 1.005																																																																															
Feux de croisement (-2.5% à -0.5%)																																																																															
-1.7% -0.5%																																																																															
INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE																																																																															
PROCÈS-VERBAL N° :			DATE :																																																																												
N° D'AGRÈMENT DU CENTRE :																																																																															

- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.
- Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques).
- En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans le centre qui a délivré le procès-verbal.
- Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1^{er} de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).
- La contre-visite doit avoir lieu dans un délai maximal de deux mois après le contrôle technique. Passé ce délai, un nouveau contrôle technique est obligatoire. Lorsque la contre-visite est réalisée dans un centre différent de celui où a été réalisé le contrôle technique périodique, le procès-verbal du contrôle technique périodique doit obligatoirement être présenté au contrôleur, faute de quoi un contrôle technique complet est réalisé. Les points ou ensembles de points à contrôler lors de la contre-visite sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié.
- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.